

## Annexe 4-A : Droits de scolarité et frais pour les étudiantes et les étudiants internationaux

ANNEXE 4-A : DROITS DE SCOLARITÉ ET FRAIS POUR LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX <sup>1</sup>												
	Activités pédagogiques de 1 <sup>er</sup> cycle dans les secteurs médical, paramédical, arts, sciences pures et appliquées	Autres activités pédagogiques de 1 <sup>er</sup> cycle et activités de 2 <sup>e</sup> cycle à l'exception de celles des diplômes d'études supérieures de 2 <sup>e</sup> cycle en médecine	Diplômes d'études supérieures spécialisées de 2 <sup>e</sup> cycle en médecine	Activités pédagogiques de 3 <sup>e</sup> cycle	Inscription en rédaction (temps complet)	Inscription en rédaction (temps partiel)	Inscription en évaluation	Inscription en correction-évaluation	Stage coopératif	Auditrice ou auditeur	Inscription aux fins de maintien du statut d'étudiante régulière ou d'étudiant régulier	Stagiaire postdoctoral
Droits de scolarité	713,17 \$ /crédit	638,49 \$ /crédit	33 201,48 \$ /année	573,09 \$ /crédit						638,49 \$ ou 713,17 \$/crédit		
Services à la vie étudiante	7,30 \$ /crédit	7,30 \$ /crédit	379,60 \$ /année	7,30 \$ /crédit	33,90 \$ /trimestre			33,90 \$ /trimestre	33,90 \$ /trimestre	7,30 \$ /crédit	7,30 \$ /crédit	65,70 \$/trimestre (7,30 \$/semaine)
Service du sport et de l'activité physique	3,83 \$ /crédit	3,83 \$ /crédit	199,16 \$ /année	3,83 \$ /crédit						3,83 \$ /crédit	3,83 \$ /crédit	34,47 \$/trimestre (3,83 \$/semaine)
Droits d'auteur	0,89 \$ /crédit	0,89 \$ /crédit	46,28 \$ /année	0,89 \$ /crédit						0,89 \$ /crédit		8,01 \$/trimestre (0,89 \$/semaine)
Frais d'inscription	37,72 \$ /trimestre	37,72 \$ /trimestre	37,72 \$ /année	37,72 \$ /trimestre	603,60 \$ /trimestre	446,41 \$ /trimestre	37,72 \$ /trimestre	603,60 \$ /trimestre	396,11 \$ /stage	37,72 \$ /trimestre	37,72 \$ /trimestre	37,72 \$ /trimestre
Transport en commun <sup>2</sup>	35,46 \$ <sup>2</sup> /trimestre	35,46 \$ <sup>2</sup> /trimestre	103,17 \$ <sup>2</sup> /année	35,46 \$ <sup>2</sup> /trimestre	35,46 \$ <sup>2</sup> /trimestre	35,46 \$ <sup>2</sup> /trimestre		35,46 \$ <sup>2</sup> /trimestre		35,46 \$ <sup>2</sup> /trimestre	35,46 \$ <sup>2</sup> /trimestre	35,46 \$ <sup>2</sup> /trimestre
Autres frais	au maximum 25,15 \$ /crédit	au maximum 25,15 \$ /crédit		au maximum 25,15 \$ /crédit						au maximum 25,15 \$ /crédit		
Frais de services administratifs	3,85 \$ /crédit	3,85 \$ /crédit	220,20 \$ /année	3,85 \$ /crédit						3,85 \$ /crédit	3,85 \$ /crédit	34,65 \$/trimestre (3,85 \$/semaine)

1. Les étudiants internationaux inscrits dans un programme de maîtrise de recherche, dans un programme de 3<sup>e</sup> cycle OU les étudiants bénéficiant d'une exemption du forfaitaire international sont assujettis aux droits de scolarité et frais pour étudiantes et étudiants internationaux réglementés. Le comité de direction de l'Université, à la demande de la doyenne ou du doyen de la faculté concernée, peut décider d'exempter du paiement des frais donnant accès aux Services à la vie étudiante et des frais relatifs au Service du sport et de l'activité physique et décider de l'application d'autres frais pour des activités pédagogiques entraînant des dépenses particulières ou pour d'autres cas particuliers.
2. Pour le trimestre d'hiver 2023, ces frais sont indexés au taux de la Société de transport de Sherbrooke (STS) et s'élèvent à 35,46 \$ / trimestre.

**NOTE : Tous les frais sont sujets à changement sans préavis. Données de facturation applicables au trimestre d'hiver 2023 (mises à jour en décembre 2022).**

## Annexe 4-B : Droits de scolarité et frais pour les étudiantes et étudiants internationaux dérèglementés

ANNEXE 4-B : DROITS DE SCOLARITÉ ET FRAIS POUR LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX DÉRÈGLEMENTÉS <sup>1</sup>												
	Programmes en régime régulier en sciences humaines et sociales de 1 <sup>er</sup> ou 2 <sup>e</sup> cycles	Programmes en régime coopératif en sciences humaines et sociales de 1 <sup>er</sup> ou 2 <sup>e</sup> cycles	Programmes en régime régulier en informatique, médecine, sciences pures, gestion, génie et droit de 1 <sup>er</sup> cycle	Programmes en régime coopératif en informatique, médecine, sciences pures, gestion, génie et droit de 1 <sup>er</sup> cycle	Programmes en régime régulier en 'informatique, médecine, sciences pures, gestion, génie et droit de 2 <sup>e</sup> cycle	Programmes en régime coopératif en informatique, médecine, sciences pures, gestion, génie et droit de 2 <sup>e</sup> cycle	Diplômes d'études supérieures spécialisées de 2 <sup>e</sup> cycle en médecine	Inscription en rédaction (temps complet)	Inscription en rédaction (temps partiel)	Inscription en évaluation	Inscription en correction-évaluation	Stage coopératif
Droits de scolarité	639 \$ /crédit	699 \$ /crédit	874 \$ /crédit	933 \$ /crédit	780 \$ /crédit	841 \$ /crédit	40 560 \$ /année					
Services à la vie étudiante	7,30 \$ /crédit	7,30 \$ /crédit	7,30 \$ /crédit	7,30 \$ /crédit	7,30 \$ /crédit	7,30 \$ /crédit	379,60 \$ /année	33,90 \$ /trimestre			33,90 \$ /trimestre	33,90 \$ /trimestre
Abonnement au Service du sport et de l'activité physique	3,83 \$ /crédit	3,83 \$ /crédit	3,83 \$ /crédit	3,83 \$ /crédit	3,83 \$ /crédit	3,83 \$ /crédit	199,16 \$ /année					
Droits d'auteur	0,89 \$ /crédit	0,89 \$ /crédit	0,89 \$ /crédit	0,89 \$ /crédit	0,89 \$ /crédit	0,89 \$ /crédit	46,28 \$ /année					
Frais d'inscription	37,72 \$ /trimestre	37,72 \$ /trimestre	37,72 \$ /trimestre	37,72 \$ /trimestre	37,72 \$ /trimestre	37,72 \$ /trimestre	37,72 \$ /année	603,60 \$ /trimestre	446,41 \$ /trimestre	37,72 \$ /trimestre	603,60 \$ /trimestre	396,11 \$ /stage
Transport en commun <sup>2</sup>	35,46 \$ <sup>2</sup> /trimestre	35,46 \$ <sup>2</sup> /trimestre	35,46 \$ <sup>2</sup> /trimestre	35,46 \$ <sup>2</sup> /trimestre	35,46 \$ <sup>2</sup> /trimestre	35,46 \$ <sup>2</sup> /trimestre	103,17 \$ <sup>2</sup> /année	35,46 \$ <sup>2</sup> /trimestre	35,46 \$ <sup>2</sup> /trimestre		35,46 \$ <sup>2</sup> /trimestre	
Autres frais	au maximum 25,15 \$ /crédit	au maximum 25,15 \$ /crédit	au maximum 25,15 \$ /crédit	au maximum 25,15 \$ /crédit	au maximum 25,15 \$ /crédit	au maximum 25,15 \$ /crédit						
Frais de services administratifs	3,85 \$ /crédit	3,85 \$ /crédit	3,85 \$ /crédit	3,85 \$ /crédit	3,85 \$ /crédit	3,85 \$ /crédit	220,20 \$ /année					

1. Les étudiants internationaux de premier cycle et de deuxième cycle, excluant ceux inscrits dans des maîtrises de recherche OU qui n'ont pas une exemption du forfaitaire international sont assujettis aux droits de scolarité et frais pour étudiantes et étudiants internationaux dérèglementés. Le comité de direction de l'Université, à la demande de la doyenne ou du doyen de la faculté concernée, peut décider d'exempter du paiement des frais donnant accès aux Services à la vie étudiante et des frais d'abonnement au Service du sport et de l'activité physique et décider de l'application d'autres frais pour des activités pédagogiques entraînant des dépenses particulières ou pour d'autres cas particuliers.
2. Pour le trimestre d'hiver 2023 ces frais sont indexés au taux de la Société de transport de Sherbrooke (STS) et s'élèvent à 35,46 \$ / trimestre.

**Note : Tous les frais sont sujets à changement sans préavis. Données de facturation applicables au trimestre d'hiver 2023 (mises à jour en décembre 2022).**